Accusé de réception - Ministre de l'intérieur
068-226800019-20110415-0000007362-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi : 19/04/2011
Réception par le Prefet : 19/04/2011
Publication : 21/04/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2011-4-8-5
Séance du vendredi 15 avril 2011

PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
OUVERTURE DE FILIERES BILINGUES DANS TROIS COLLEGES PUBLICS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-4-8-2 du 7 décembre 2010 relative au BP 2011 «Programme Langue et Culture Régionales»,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide l'attribution d'une subvention **non renouvelable** de 1 000 € par établissement aux collèges publics Félix Eboué de Fessenheim, Jean Moulin de Rouffach, et Jules Verne d'Illzach.
- précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-65737-2657-311.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté